

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2025
N°DC-2025-32

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Travaux d'extension réhabilitation de la mairie de Colpo : propositions d'avenants

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Isabelle TAINGUY ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

Dans le cadre des travaux d'extension et réhabilitation de la mairie de Colpo, des travaux supplémentaires à caractères exceptionnels sont à prévoir.

Les entreprises GOUEDARD (Lot n°6 Menuiseries extérieures – bois – serrurerie), LE BEL (Lot n°09 Revêtement des sols – Faïence), PEINTURE GAETAN DANO (Lot n°10 Peinture) et ITS GENC (Lot n°11 Chauffage ventilation plomberie) sont mandatés pour réaliser ces travaux.

Pour le lot n°06, les travaux concernent :

- Le remplacement de l'escalier métallique et marches bois prévu initialement par un escalier tout bois + des modifications des menuiseries extérieures (moins value par rapport au marché initial).

Pour le lot n°09, les travaux concernent :

- Le remplacement du sol PVC prévu dans le hall par du carrelage « grès cérame » ainsi qu'une trappe à carrelage supplémentaire ;

Le montant total de ces travaux, faisant l'objet d'un avenant n°01 est de 3 751,20€ H.T.

Pour le lot n°10, les travaux concernent :

- Peinture murale et peinture sur plafond à l'étage de la mairie + vernissage de l'escalier et boiserie.

Le montant total de ces travaux, faisant l'objet d'un avenant n°01, est de 2 685,14€ H.T.

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le **14 MAI 2025**

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025_32-DE

Pour le lot n°11, les travaux concernent :

- La mise en place d'un WC suspendu validé en cours de chantier (plus-value par rapport aux WC traditionnels).

L'articulation financière de ces avenants se matérialise comme suit :

Marché de Travaux réhabilitation de la mairie de COLPO					
	BASE MARCHÉ HT	AVENANT 1 HT			TOTAL BASE MARCHÉ + AVENANTS 1
LOT 06	70 428,75 €	- 4 320,44 €			66 108,31 €
LOT 09	19 082,96 €	3 751,20 €			22 834,16 €
LOT 10	16 630,40 €	2 685,14 €			19 315,54 €
LOT 11	50 350,40 €	975,30 €			51 325,70 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la réalisation de travaux supplémentaires faisant l'objet de la proposition d'avenants pour les lots n°06 et n°09, n°10 et n°11.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°01 relatif au lot n°06 dont l'entreprise GOUEDARD est attributaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°01 relatif au lot n°09 dont l'entreprise LE BEL est attributaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°01 relatif au lot n°10 dont l'entreprise PEINTURE GAETAN DANO est attributaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°01 relatif au lot n°11 dont l'entreprise ITS GENC est attributaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

